



Ensemble, faisons maigrir
nos poubelles



Objet : mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre Ville.

Madame, Monsieur,

L'intercommunale Hygea, en collaboration avec la Ville de Binche, a décidé de mettre en place un système de collecte des déchets plus respectueux de l'environnement dès **le mois de novembre 2020**. Celui-ci prévoit notamment une collecte sélective des déchets organiques, collecte qui sera obligatoire en Wallonie à partir de 2025.

Les objectifs de ce projet

➔ **Collecter séparément vos déchets organiques**

Un citoyen produit en moyenne 70 kilos de déchets organiques par an. Ces déchets sont pourtant recyclables. En les collectant séparément, on peut leur offrir une seconde vie. Le Plan Wallon des Déchets Ressources prévoit qu'en 2025, les déchets organiques devront obligatoirement être collectés séparément partout en Wallonie.

Les changements

Concrètement, à partir du **vendredi 27 novembre 2020**, un nouveau système de collecte en porte-à-porte sera mis en place pour l'ensemble des citoyens de la Ville (particuliers, seconds résidents, petits commerces, etc.).

Celui-ci reposera sur 5 grands modes de collecte :

Déchets organiques (alimentaires)

Collecte **chaque semaine**
via un sac vert de 20L
(0,35€/sac)



Déchets résiduels + Déchets résiduels

Collecte **tous les 15 jours**
via un sac moka de 25L
(0,54€/sac) ou de 50L
(1€/sac)



**18 points d'apports
volontaires (PAV)**
répartis dans l'entité
accessibles 24h/24 et 7j/7
(0,54€/ouverture)



Papiers et cartons

Collecte en vrac toutes
les 2 semaines
Aucun changement
Zone de dérogation*



PMC

Collecte tous les 15 jours
via un sac bleu
Aucun changement



Particularités de la zone de dérogation*

Votre habitation se situe dans une zone dérogatoire qui a été définie en fonction des configurations particulières des lieux et de la densité de population. Cette zone concerne notamment le Centre-Ville de Binche.

Pour cette zone, les citoyens pourront continuer à déposer leurs papiers et cartons en vrac et la collecte se fera toutes les 2 semaines, il n'y a aucun changement.

Afin de connaître tous les détails de la zone de dérogation et toutes les rues concernées, nous vous invitons à consulter les sites d'Hygea www.hygea.be et de la Ville de Binche www.binche.be.

Les collectes

Votre jour de collecte actuel sera maintenu. Un calendrier précisant les dates de collecte des différents types de déchets pour la fin de l'année 2020 est joint à ce courrier. Le calendrier 2021 vous sera envoyé dans le courant du mois de décembre.

Vente de sacs

Les nouveaux sacs (verts et moka) seront vendus dès le **2 novembre 2020** dans les commerces locaux. Vous trouverez la liste de ces commerces sur www.binche.be.

Période d'adaptation

Une période d'adaptation, qui concerne exclusivement la collecte des déchets résiduels, vous est proposée du **27 novembre 2020 au 29 janvier 2021**. Cette période permettra de vous familiariser avec ce nouveau mode de collecte mais également d'écouler progressivement vos sacs blancs. **A partir du 5 février 2021**, les sacs blancs ne seront plus collectés. Seuls les nouveaux sacs verts et moka, tous deux estampillés Hygea, seront acceptés.

Les rouleaux de sacs blancs entiers non utilisés pourront être échangés contre les rouleaux de nouveaux sacs (moka). **Un rouleau de sacs blancs = un rouleau de sacs moka**. Vous pourrez effectuer cet échange du **2 novembre 2020 au 31 janvier 2021** auprès de l'accueil du Centre administratif (14 rue Saint-Paul à Binche) ou auprès de l'accueil du service Travaux (266 Chaussée Brunehault à Péronnes) du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi, de 8h à 12h. Des séances d'échanges de rouleaux de sacs (entiers) seront également programmées les samedis du mois de novembre dans toute l'entité. Toutes les dates et lieux seront communiqués dans un second courrier.

En résumé

02/11/2020	Vente de sacs dans les commerces locaux
Du 02/11 au 31/01/2021	Echange de rouleaux de sacs blancs inutilisés
27/11/2020	Début du nouveau schéma de collecte
Du 27/11/2020 au 29/01/2021	Période d'adaptation - sacs blancs tolérés
A partir du 05/02/2021	Seuls les sacs verts et moka seront acceptés

Hygea et la Ville de Binche mettent à votre disposition des guides d'utilisation.

Afin de vous aider à mieux appréhender ce nouveau schéma de collecte, nous mettons à votre disposition plusieurs supports de communication. Vous pouvez télécharger la **vidéo** explicative sur www.hygea.be et www.binche.be. Vous pouvez aussi être informé(e)s des dernières actualités via les pages **Facebook d'Hygea et de la Ville de Binche**. Retrouvez aussi les infos complètes sur www.binche.be. Des folders sont également mis à votre disposition dans les points d'accueil du Centre administratif et du service Travaux de la Ville de Binche.

Des questions ? Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à consulter le site www.hygea.be ou à contacter le **0800/11799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri et nous vous remercions déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.



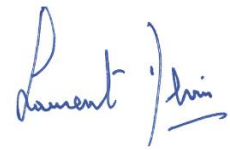
Jacques De Moortel
Directeur Général
d'Hygea



Jean-Marc Dupont
Président d'Hygea



Guillaume Somers
Directeur Général
de la Ville Binche



Laurent Devin
Député-Bourgmestre
de la Ville de Binche